

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

**ROSENWILLER**

67560

Tél.: 03 88 50 41 66

Fax : 09 70 06 87 93

Rosenwiller, le 9 décembre 2017

## CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

E-mail : [secretariat@rosenwiller.com](mailto:secretariat@rosenwiller.com)



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira dans la salle communale, Place de l'église

*Le vendredi 15 décembre 2017 à 20h00*

et vous prie de bien vouloir y assister.

### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 19 octobre 2017
2. Travaux de réhabilitation de la salle communale : Avenant au lot N°7 Menuiseries intérieures
3. Travaux de réhabilitation de la salle communale : Avenant au lot N°8 Serrurerie
4. Travaux de réhabilitation de la salle communale : Avenant au lot N°9 Plâtrerie
5. Travaux de réhabilitation de la salle communale : Avenant au lot N°11 Carrelage
6. Travaux en régie
7. O.N.F. : Etat de prévision des coupes 2018
8. CHASSE COMMUNALE: Association de Chasse B.E.R. : Locataire du lot de chasse N° 1 : Agrément d'un nouvel associé
9. Location parcelle communale N° 22 section 5
10. Infos
11. Divers

Le Maire,  
Philippe WANTZ



Département  
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement  
MOLSHEIM

*Compte-rendu  
du Conseil Municipal*

## Séance du 15 décembre 2017

Nombre de Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 14  
Conseillers présents : 13

Sous la Présidence de M. Philippe WANTZ, Maire

**Membres présents** : BARABINOT Dominique, BECHTOLD Kévin, BLANSCHÉ Alain, DUFFNER Laurent, FISCHER-STÉGER Anne, GRAFF Claude, HEINRICH Monique, HUBER Agnès, HUCK Claudine, Adjoint, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, Adjoint, MEYER Eric

**Membres absents / excusés** : EINHART Roland

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUBER Agnès, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

Ouverture de la séance : 20h10

### **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2017**

Le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 19 octobre pour approbation.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents sans observations, ni modifications.

### **2. TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE : AVENANT AU LOT N°7 MENUISERIES INTERIEURES**

Le point 2 est annulé car il a déjà donné lieu à une délibération lors de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2017.

Le Maire rappelle que les avenants sont essentiellement des travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage et non pas des points oubliés dans le marché.

Les travaux sont à présent achevés à la salle communale. On déplore toutefois quelques malfaçons du lot chauffage (radiateur qui chauffe en continue, vanne oubliée...) Le chauffagiste interviendra pour remédier aux problèmes.

### **3. TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE : AVENANT AU LOT N°8 SERRURERIE**

Le Maire explique qu'il s'agit d'un point de sécurité. Il est nécessaire de poser des mains courantes au-dessus des garde-corps existants et devant les fenêtres afin d'éviter tout risque d'accident.

La Commission d'Appel d'Offre a validé cet avenant qui dépasse les 5% du marché de base.

#### **Point 3 : REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE Avenant N° 1 - lot 8 - Serrurerie**

Entre :

Agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :

**MAIRIE DE ROSENWILLER, 2 place de l'Eglise, 67560 ROSENWILLER**

et

Agissant au nom de l'entreprise :

**SERRURERIE SIGALD, route de Hindisheim, 67880 KRAUTERGERSHEIM**

<b>Lot n° 08 - Serrurerie</b>	Travaux en +	Travaux en -	Total marché
Montant net HT du marché			<b>6 843,50 €</b>
Mise en conformité du garde-corps de la salle communale	1 359 €		
<b>Montant total avenant HT</b>	<b>1 359 €</b>		
<b>Montant marché après avenant</b>			<b>8 202,50 €</b>
TVA 20 %			1 640,50 €
<b>Montant total marché TTC</b>			<b>9 843,00 €</b>

Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions suivantes :

#### **OBJET DE L'AVENANT**

##### Article 1

Les travaux concernent le poste suivant :

- Salle communale : Mise en conformité du garde-corps
  - plus-value

##### Article 2

Aucune autre condition du marché n'est modifiée

#### **MONTANT DE L'AVENANT**

##### Article 3

Le montant HT du présent avenant s'élève à la somme de + 1 359,00 € HT

## MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

### Article 4

Du fait du présent avenant, le montant TTC du lot 08 susmentionné est porté à  
**9 843,00 € HT**

### Article 5

Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur

## VU

Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE cet avenant et autorise le Maire ou un des adjoints à le signer.
- OUVRE les crédits nécessaires au compte 2313 du budget primitif 2017.

## **4. TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE : AVENANT AU LOT N°9 PLATRIERIE**

### **Point 4 : REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE Avenant N° 1 - lot 9 - Plâtrerie**

Entre :

Agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :

**MAIRIE DE ROSENWILLER, 2 place de l'Eglise, 67560 ROSENWILLER**

et

Agissant au nom de l'entreprise :

**Germain OSTERMANN, 7 rue du Stade, 67560 ROSHEIM**

Lot n° 09 - Plâtrerie	Travaux en +	Travaux en -	Total marché
Montant net HT du marché			<b>79 741,23 €</b>
<u>Aménagement de la Mairie</u> : retombées pour vidéoprojecteur et fourniture et pose de 2 trappes coupe-feu	883,94 €		
Montant total avenant HT	<b>883,94 €</b>		
Montant marché après avenant			<b>80 625,17 €</b>
TVA 20 %			16 125,03 €
Montant total marché TTC			<b>96 750,20 €</b>

Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions suivantes :

## OBJET DE L'AVENANT

### Article 1

Les travaux concernent le poste suivant :

- Mairie :
  - retombées pour vidéoprojecteur
  - fourniture et pose de 2 trappes coupe-feu
  
  - plus-value

### Article 2

Aucune autre condition du marché n'est modifiée

## MONTANT DE L'AVENANT

### Article 3

Le montant HT du présent avenant s'élève à la somme de **+ 883,94 € HT**

## MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

### Article 4

Du fait du présent avenant, le montant TTC du lot 09 susmentionné est porté à  
**96 750,20 € HT**

### Article 5

Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur

Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE cet avenant et autorise le Maire ou un des adjoints à le signer.
- OUVRE les crédits nécessaires au compte 2313 du budget primitif 2017.

## **5. TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE : AVENANT AU LOT N°11 CARRELAGE**

Le Maire explique que suite à notre demande de modification, la surface de carrelage prévue dans le marché n'est pas suffisante.

### **Point 5 : REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE Avenant N° 1 - lot 11 - Carrelage**

Entre :

Agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :

**MAIRIE DE ROSENWILLER, 2 place de l'Eglise, 67560 ROSENWILLER**

et

Agissant au nom de l'entreprise :

C.D.R.E, 12 rue Frédéric Chopin, BP 80158 GEISPOLSHEIM GARE / 67404 ILLKIRCH CEDEX

Lot n° 11 - Carrelage	Travaux en +	Travaux en -	Total marché
Montant net HT du marché			17 507,14 €
Mairie : carrelage escalier et palier accès cave	390,73 €		
Montant total avenant HT	390,73 €		
Montant marché après avenant			17 897,87 €
TVA 20 %			3 579,57 €
Montant total marché TTC			21 477,44 €

Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions suivantes :

## OBJET DE L'AVENANT

### Article 1

Les travaux concernent le poste suivant :

- Mairie : Pose de carrelage sur l'escalier et le palier d'accès à la cave  
- plus-value

### Article 2

Aucune autre condition du marché n'est modifiée

## MONTANT DE L'AVENANT

### Article 3

Le montant HT du présent avenant s'élève à la somme de **+ 390,73 € HT**

## MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

### Article 4

Du fait du présent avenant, le montant TTC du lot 11 susmentionné est porté à  
**21 477,44 € HT**

### Article 5

Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur

Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** cet avenant et autorise le Maire ou un des adjoints à le signer.
- **OUVRE** les crédits nécessaires au compte 2313 du budget primitif 2017.

## **6. TRAVAUX EN REGIE**

Le Maire explique que les dépenses d'acquisition de matériel et matériaux, ainsi que la main d'oeuvre ne peuvent pas être directement imputées à la section d'investissement.

En effectuant la Décision Budgétaire Modificative ci-dessous, la commune pourra récupérer le FCTVA pour les travaux réalisés par l'ouvrier communal.

### **Point 6: TRAVAUX EN REGIE**

VU la délibération du 2 mars 2012 fixant le taux horaire des travaux en régie à 30 €/heure,

CONSIDERANT que divers travaux ont été effectués en régie (film solaire à l'école, éclairage public, Laegerbrunnen, fontaine rue Principale)

CONSIDERANT les factures y afférentes pour un montant total de 6 439,47€

ET que ces travaux ont nécessité 106 h de travail (soit un coût de 2 940 €),

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ ACCEPTE d'exécuter les opérations d'ordre budgétaires suivantes :

#### **Virement de crédits en section d'Investissement (en dépenses)**

Du chapitre 204	vers le chapitre 040	Montant
article 20422	article 21538 (autres réseaux)	6 347,07 €
article 20422	article 2138 (éclairage public)	1 506,00 €
article 20422	article 2135 (aménagement des constructions)	1 526,40 €

#### **Ouverture de crédits en section de Fonctionnement (en recettes)**

<u>En dépenses</u>	<u>En recettes :</u>
article 606329 379,47 €	article 722/042 9 379,47 €

## **7. ONF : ETAT DE PREVISION DES COUPES 2018**

Lundi 11 décembre, le Maire a été en forêt avec Monsieur Jacky SCHNEIDER (agent forestier), qui lui a montré le programme des travaux prévu pour 2018 sur les parcelles 2,3 et 4 (broyage, enclos, replantation, nettoyage) soit une dépense de 8000 €.

Le Maire propose aux conseillers une sortie en forêt de Rosenwiller avec Monsieur SCHNEIDER pour ce printemps.

**Point 7 :**

**PROGRAMME**  
**DE PREVISION DES COUPES 2018**

Les parcelles 3 et 5 sont concernées par le programme de prévisions des coupes proposé par l'Office National des Forêts.

Au total : 144 m<sup>3</sup> de feuillus; le volume du non façonné est de 357 m<sup>3</sup>, soit environ 501 m<sup>3</sup> (dont 510 stères de volume non façonné).

La recette brute HT est évaluée à 29 580 €

La recette nette prévisionnelle est de 24 880 € HT

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ APPROUVE la prévision des coupes proposée par l'ONF

**8. CHASSE COMMUNALE : Association de Chasse B.E.R. : Locataire du lot de chasse N° 1 : Agrément d'un nouvel associé**

Le Maire explique qu'il s'agit d'accepter le remplacement d'un associé (départ/arrivée).

**Point 8 : CHASSE COMMUNALE**  
**ASSOCIATION DE CHASSE B.E.R.**  
**LOCATAIRE DU LOT DE CHASSE N°1**  
**AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE**

- VU le Cahier des Charges Type pour la location des Chasses Communales, et notamment ses articles 9 à 13 ;
- VU la convention de gré à gré en date du 30 octobre 2014 entre la commune de Rosenwiller et l'Association de Chasse du Bethel, de l'Eichwald, et de Rosenwiller (B.E.R),
- VU la demande présentée par Monsieur Maurice HELMBACHER, Président de l'Association de Chasse B.E.R, demeurant à Rosenwiller, 16 rue des Vergers par courrier en date du 31 octobre 2017, qui sollicite l'agrément de Monsieur Gilbert VIOLA, comme nouvel associé de chasse en remplacement de Monsieur Marcel ROHMER démissionnaire.
- VU les références cynégétiques et le permis de chasser de Monsieur Gilbert VIOLA ;
- VU l'avis favorable de la Commission Communale de la Chasse qui s'est réunie le 15 décembre en Mairie ;



Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AGREER Monsieur Gilbert VIOLA domicilié à 67117 Ittenheim, 4 rue du Dr Wick, en tant que nouvel associé de l'Association de Chasse B.E.R.
- D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention de gré à gré du lot de chasse N°1 pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 ainsi que toutes les pièces concernant cet objet.

## **9. LOCATION PARCELLE COMMUNALE N°22 SECTION 5**

Le Maire explique qu'en 1965, aux termes d'un bail emphytéotique de 99 ans, (qui s'achèvera en 2064) la commune de Rosenwiler a loué à Monsieur Pierre REITEL la parcelle communale N°22, section 5, sise 5 route de Grendelbruch d'une surface de 11,43 ares moyennant un montant annuel de 109,45 Francs soit 16,69 €.

Vu que le loyer n'a jamais été révisé depuis 1965, bien que la révision soit prévue par le bail, le Maire a proposé une révision de loyer aux héritiers REITEL. Ces derniers ne sont pas d'accord sur le montant proposé et souhaitent racheter le terrain.

Le Maire soumet la proposition des héritiers REITEL aux conseillers et leur demande de réfléchir quant à la poursuite de la location ou la vente de la parcelle.

## **10. INFOS**

### **- Compte-rendu du Conseil d'école (10/11) présenté par Claudine HUCK**

Il s'agit du conseil d'école du 1<sup>er</sup> trimestre. Les points à l'ordre du jour sont :

- Le résultat des élections, avec un taux de participation de 76,54%
- La modification du règlement intérieur : (changement des horaires avec la semaine des 4 jours, possibilité de demander une dispense du cours d'enseignement religieux , interdiction de venir en crocs, exercices de sécurité annuels, l'absence de goûter aux récréations)
- Comptes de la coopérative : supérieurs à 3 000 €. Cette année l'école ne participera plus aux sorties USEP.
- Effectif prévisionnel 2017/2018 : 56 élèves
- Projets : continuation du projet d'école (développer la curiosité et la démarche scientifique, permettre à tous les élèves d'adopter un comportement adapté à la vie en collectivité), différentes sorties (pain d'épice, musée Wurth, cinéma, piscine) kermesse, judo, exercices de sécurité PPMS
- Sécurité aux abords de l'école, signalisation de l'école, vitesse excessive des voitures

Le spectacle de Noël aura lieu le jeudi 21 décembre et le Père Noël viendra à l'école le vendredi 22.

- Compte-rendu de la commission Sécurité

La Sous-Commission Départementale de la Sécurité a émis un avis favorable suite à la visite de réception du SDIS de la salle communale qui a eu lieu le 23 novembre.  
Le bâtiment (RCH + étage) est classé type 4<sup>ème</sup> catégorie et peut contenir jusqu'à 208 personnes.

- Rapport du Commissaire enquêteur

Madame KELLER, commissaire enquêteur nommé par Tribunal Administratif de Strasbourg dans notre projet de révision du POS en PLU a remis son rapport ainsi que son avis motivé à la commune et au Tribunal en date du 24 novembre.

Le commissaire enquêteur estime que le dossier répond aux enjeux du territoire et qu'il construit un projet d'aménagement et de développement respectueux de l'environnement au sein de son territoire. Aucune opposition n'est formulée à l'encontre du projet de PLU, mais Madame KELLER soumet les recommandations suivantes :

- revoir le règlement en ses articles NJ afin d'uniformiser les emprises au sol entre constructions et extensions en limitant la surface à 30m<sup>2</sup>
- reconsidérer et étudier le potentiel constructible au 1<sup>er</sup> rang la long de la rue Belle-Vue afin d'optimiser les équipements publics existants et éviter la dent creuse.

Le Maire explique que ses remarques vont être étudiées par la commission, mais que l'approbation de notre PLU prendra un peu de retard étant donné que Céline BARUTHIO (responsable d'Etudes chez OTE) qui nous accompagne dans le projet est en arrêt maladie depuis plusieurs semaines. Le PLU devrait être approuvé en janvier ou février.

- Compte-rendu chantier Nature présenté par Jean-Georges HUCK

Jean-Georges HUCK remercie les bénévoles et Gérard, notre ouvrier communal qui se sont retrouvés le samedi 15 décembre pour contribuer à la réalisation du chantier Nature (2 dans l'année) Le Select'om a mis à notre disposition le broyeur. Gérard a transformé en copeaux l'équivalent de 3,5 remorques qui pourront être recyclés dans les espaces verts du village.

## **11. DIVERS**

### **• Urbanisme**

#### **DECLARATIONS DE TRAVAUX**

DP 067 410 17 R0013 JOST Hubert	Pose de tôles de rives	ACCORDE
DP 067 410 17 R0014 FRAIISSENON Nicole	Isolation + crépissage de la maison	ACCORDE
DP 067 410 17 R0015 BAECHLER Benjamin	Pose garde-corps et pergola	ACCORDE

### **• Bornages**

- Laegerbrunnen : Le Maire annonce que les deux propriétaires ont accepté la proposition de rachat de la commune.  
Le coût de la division parcellaire s'élève 825€ HT et l'assistance à la réalisation des actes administratifs par un géomètre à 700 € HT.  
Les travaux réalisés par les bénévoles reprendront en avril 2018. Ils vont poser des pavés sur 50m, engazonner le terrain et construire un toit qui mettra la source en valeur.

A titre d'information, le Maire a fait chiffrer l'arpentage des chemins du Niedermatten et du Meyen afin de régulariser la voirie communale.

- Niedermatten : 7 200 €
- Meyen : 27 propriétaires sont concernés 8 100 €

Un arpentage va également être réalisé par le géomètre ANDRES pour mettre à jour le tableau de la voirie communale, qui date de 1962.

- **Divers :**

- Monique HEINRICH s'interroge sur la possibilité de mettre un banc sous l'abri bus. Le Maire n'y est pas favorable
- Agnès HUBER signale une voiture stationnée depuis quelques mois devant le 83 rue Principale. La Gendarmerie va être avertie
- Dominique BARABINOT informe que la société AXA envisage de prendre contact avec la Mairie pour proposer une complémentaire santé à bas prix pour les personnes âgées défavorisées.

- **Prochaines dates :**

réception des vœux : dimanche 7 janvier 2018 à 10h30

Fin de la séance : 22h10